



Sanction sens interdit et suspension de permis

Par **olivers**, le **14/01/2022 à 18:27**

Bonjour

La sanction pour un sens interdit est-elle, au delà de l'amende et des 4 points, systématiquement accompagnée de la suspension administrative du permis, ou l'autorité administrative peut-elle décider de l'appliquer ou non ?

n b je ne parle pas ici de l'éventuelle suspension judiciaire

merci .

Par **LESEMAPHORE**, le **15/01/2022 à 10:27**

Bonjour olivers

Cette contravention ne donne pas lieu à rétention du PC envers le conducteur intercepté et donc ne donne pas lieu à suspension administrative .

Mais , si tribunal en alternative de la procédure forfaitaire , ou suite à requête en exonération , la juridiction pénale peut appliquer le texte de répression de l'article R412-28 du CR qui comporte la peine complémentaire de suspension judiciaire de 3 ans au plus .

L'article L224-7 du CR peut donc trouver son application à la condition que le service verbalisateur transmette au préfet concerné copie du PV .

Saisi d'un procès-verbal constatant une infraction punie par le présent code de la peine complémentaire de suspension du permis de conduire, le représentant de l'Etat dans le département où cette infraction a été commise peut, s'il n'estime pas devoir procéder au classement, prononcer à titre provisoire soit un avertissement, soit la suspension du permis de conduire (formulaire 1F) ou l'interdiction de sa délivrance lorsque le conducteur n'en est pas titulaire. Il peut également prononcer à titre provisoire

soit un avertissement, soit la suspension du permis de conduire à l'encontre de l'accompagnateur d'un élève conducteur lorsqu'il y a infraction aux dispositions des articles [L. 234-1 et L. 234-8](#) et aux dispositions des articles L. 235-1 et L. 235-3.

Cette procédure impose au préalable un délai de 10 jours afin d'obtenir les observations du contrevenant pour satisfaire à l'article législatif L121-2 du Code des relations entre le public et l'administration

Par **olivers**, le **15/01/2022** à **10:55**

Merci beaucoup

Je croise donc les doigts...